

# LE CAMOSANTE

Il est composé de professionnels médicaux et paramédicaux qui assurent des permanences de soins et d'hygiène sur le lieu de certaines distributions du CAMO dans la semaine.

LUNDI 18 H  
JEUDI 18 H  
SAMEDI 11 H

Nous sommes joignables par notre adresse mail : [camosante@gmail.com](mailto:camosante@gmail.com)

## Si un des copains est malade :

- Vous pouvez rencontrer l'équipe CAMO Santé lors des distributions des lundis, jeudis et samedis
- Si c'est plus urgent, appeler votre médecin (des médecins acceptent d'examiner les copains lors de leurs consultations à leur cabinet : si besoin, nous pouvons vous orienter), SOS médecins ou les orienter vers la P.A.S.S de la Clinique de la Miséricorde (cf ci-dessous).
- Enfin, si vous estimez qu'il y a urgence vraie, ne pas hésiter à appeler le SAMU (112) qui jugera de l'intervention la plus appropriée sans oublier que « si vous avez un doute, y'a pas de doute ! il faut appeler le 112 »

## Si un des copains a un problème dentaire :

- Vous pouvez déjà l'orienter vers les permanences du CAMOSANTE pour une première évaluation : il peut s'agir d'un problème inflammatoire ou infectieux que nous pouvons être en mesure de traiter sur place.
- Vous pouvez aussi l'orienter vers votre dentiste. Là aussi certains acceptent d'assurer les soins. Si besoin, nous pouvons vous orienter.
- Enfin, vous pouvez l'orienter vers la P.A.S.S de la Miséricorde

## La PASS de la Clinique de la Miséricorde :

**Dans la journée, en semaine**, vous pouvez aussi contacter la P.A.S.S. Permanence d'Accès aux Soins de Santé de la Miséricorde : <http://www.fondation-misericorde.fr/les-etablissements/p-a-s-s/>.

Elle accueille les copains tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et l'après-midi sur rendez-vous.

Attention, il n'y a pas toujours de médecin présent. Il faut les appeler pour s'en assurer :

**Permanence téléphonique 9h-17h**

**Du lundi au Vendredi**

**Tél. : 02.31.38.50.96**



**L'accès n'est pas celui des Urgences.**

**Il se situe : 49 rue Gémare 14000 CAEN**

En l'absence du médecin, et s'il le juge nécessaire, les infirmiers peuvent orienter les copains vers les Urgences de la Clinique.

Ce sont des professionnels de santé habitués et formés à l'accueil de cette population même sans papier.

La P.A.S.S. assure aussi les soins dentaires uniquement sur rendez-vous et après évaluation par leur infirmier. Si vous les appelez après examen du CAMOSANTE, n'hésitez pas à le leur signifier.

## La PASS du CHU

Son fonctionnement est différent de celui de la Clinique.

Si un des copains est orienté vers les Urgences du CHU, ne pas hésiter à demander l'intervention des assistantes sociales : Julie DOCAGNE ou Noémie DEROUET ou nous contacter pour que nous puissions le faire.

Les soins en urgences sont toujours réalisés et pris en charge. S'il s'agit de soins à réaliser ultérieurement et en l'absence de situation administrative régularisée, il est impératif de pouvoir prouver de sa présence sur le territoire français depuis au moins 3 mois (ex : un passage dans un service hospitalier). Les assistantes sociales peuvent alors enclencher une demande de prise en charge des soins (Aide Médicale d'Etat)

Il est donc impératif que les copains donnent la même identité à chaque passage.